

Talence, le 8 octobre 2024

Le Directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux,

- VU le code de la santé publique notamment dans ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ; L6132-1 à L6132-7 ; R.6132-16 ;
- VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2°, 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU le décret du n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du n° 2017-701 du 2 mai 2017 relatif aux modalités de mise en œuvre des activités, fonctions et missions mentionnées à l'article L. 6132-3 du code de la santé publique, au sein des groupements hospitaliers de territoire ;
- VU le décret du président de la République, en date du 7 octobre 2024, nommant Vincent-Nicolas DELPECH directeur général du centre hospitalier universitaire de Bordeaux ;
- VU la convention constitutive du groupement hospitalier de territoire, approuvée par le directeur général de l'Agence régionale de santé le 19 octobre 2016 ;
- VU la convention de mise à disposition du centre hospitalier universitaire de Bordeaux d'Hugo COSTECALDE, ingénieur en chef au centre hospitalier de Libourne ;

DECIDE

Article 1

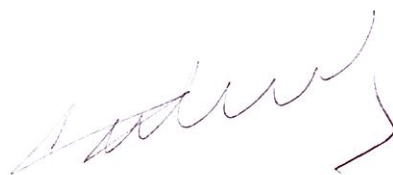
Délégation est donnée à Hugo COSTECALDE, ingénieur en chef au centre hospitalier de Libourne, pour signer en lieu et place du directeur général du CHU de Bordeaux, l'établissement support du GHT Alliance de Gironde, dans le cadre de la fonction achats :

- tout acte relatif à la procédure de passation (mise au point comprise) des marchés publics visés dans la fiche d'opération de travaux présente en annexe, relatifs à l'opération de construction « Urgences, Réanimation, Hélistation » de l'hôpital Robert Boulin du centre hospitalier de Libourne ;
- les avenants relatifs aux marchés publics visés dans la fiche d'opération de travaux afférente à l'opération de construction « Urgences, Réanimation, Hélistation » de l'Hôpital Robert Boulin du centre hospitalier de Libourne ;
- lesdits marchés publics et procéder à leur notification

Article 2

La présente délégation prend effet à la date de signature et dès sa publication au registre des actes administratifs du département. Elle est également publiée et consultable sur le site internet du CHU de Bordeaux.

Le Directeur général



Vincent-Nicolas DELPECH

FICHE D'OPERATION DE TRAVAUX

En vue d'une délégation de signature par le directeur de l'établissement support pour le délégataire de l'établissement

INFORMATIONS GENERALES

Date de la demande de délégation	12 janvier 2021
Nom de l'établissement partie:	Centre Hospitalier de Libourne
Localisation de l'opération	Hôpital Robert Boulin
Intitulé de l'opération	URH Urgences Réanimation Hélistation

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Surface :	NEUF : Oui	REHABILITATION : Non
Surface utile SU : 4 840 m2	Surface totale dans œuvre SDO 7 265 m2	Surface plancher SP
Le repérage amiante a été réalisé : oui ☐ non ☐ Sans objet		
Présence d'amiante : oui ☐ non ☐		

TYPE PROCEDURE

Marché public global : oui ☒ non ☐ **MARCHE GLOBAL**

Si Marché public non global

Procédure :

MAITRISE D'ŒUVRE montant 1 700 000,00 € HT

PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

Préciser les missions de MOE : APS, APD, PRO, DET, EXE, AOR, GPA

TRAVAUX montant : 12 600 000,00 € HT

PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

Allotissement : oui ☐ non ☐

Justificatif si la procédure n'est pas allotie :

•Allotissement (à détailler si connu)	MONTANT
---------------------------------------	---------

PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CRITERES	SOUS CRITERES	PONDERATION	SOLUTION ALTERNATIVE /PSE (préciser)
Moe inclus au marché global			
<i>A définir avec l'AMO</i>			
OPC Inclus au marché global			
<i>A définir avec l'AMO</i>			
AMO			
Prix		40	
Valeur technique		60	
	1/ Perception globale de l'opération	6	
	2/ Organisation et moyen pour réaliser les diagnostics, les études de faisabilité et désigner BCT et CSPS	9	
	3/ Organisation et moyen pour la consultation et la mise au point du marché la consultation et la mise au point du marché la consultation et la mise au point du marché	9	
	4/ Organisation et moyen pour assurer le suivi de la conception, l'exécution et le parfait achèvement	9	
	5/ Organisation et moyens mis en œuvre pour assurer la gestion des assurances	6	
	6/ Organisation et moyens mis en œuvre pour assurer l'assistance juridique	6	
	7/ Organisation et moyens mis en œuvre pour assurer la gestion des déménagements et mises en service	6	
	8/ Planning d'exécution détaillé	9	
Bureau de Contrôle			
<i>A définir avec l'AMO</i>			
CSPS			
<i>A définir avec l'AMO</i>			
TRAVAUX (à préciser par lot) Inclus en marché global			
<i>A définir avec l'AMO</i>			

Calendrier prévisionnel général de l'opération intégrant les différentes consultations

1/ Consultation AMO	1 ^{er} trimestre 2021
2/ Consultation BCT et CSPS Programme	2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre 2021
3/ Consultation entreprises en marché global Mise au point du marché global	4 ^{ème} trimestre 2021, 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestre 2022
4/ Conception et instruction PC	4 ^{ème} trimestre 2022, 1 ^{er} semestre 2023
5/ Exécution travaux	2 ^{ème} semestre 2023 et 2024